

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur, par la poste.
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Le Times publie une dépêche télégraphique de Vienne où nous lisons :

« Le général Krusenstern a ordonné aux habitants d'Odessa de réduire la ville en cendres, si les alliés tentaient de la prendre, et de se retirer ensuite à Tirapol. La proclamation se termine ainsi : « Malheur à ceux qui resteront les derniers ou essaieront d'éteindre le feu ! »

On mande d'Odessa à la Presse de Vienne :

« On se prépare à Sébastopol à résister sérieusement. On construit encore des forts pour protéger les côtes à une distance de quatre lieues de Sébastopol. On a préparé une masse de brûlots, qui doivent être dirigés contre les bâtiments ennemis. Outre la garnison ordinaire de Sébastopol, il y a 60,000 hommes dans un camp établi près de la ville, et il arrive constamment des renforts. La flotte russe est armée ; il paraît qu'elle ne devra pas rester inactive pendant l'opération. Les meilleurs pilotes sont distribués sur les bâtiments. Le prince Menschikoff dirige en personne et avec le plus grand zèle les mesures de défense.

REVUE DE L'OUEST.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1854.

Demandes d'établissement de foires et marchés.

Conformément aux avis donnés par les conseils d'arrondissement d'Angers, de Beaupreau et de Segré et les chambres consultatives de ces mêmes arrondissements, le Conseil général appuie les demandes formées par les communes désignées ci-après :

Yzernay.

1^o Celle d'Yzernay, pour l'obtention d'un marché de menues denrées qui aurait lieu le vendredi de chaque semaine, et refuse d'accueillir celle que la même commune avait présentée pour l'établissement sur son territoire, d'un marché de céréales et de bestiaux ; les foires et marchés de ce genre étant déjà fort nombreux dans l'arrondissement de Beaupreau.

Andrezé.

2^o Celle d'Andrezé, pour l'établissement d'un marché de menues denrées, le jeudi de chaque semaine.

Fief-Sauvin et Trelazé.

3^o Celles du Fief-Sauvin et de Trelazé, pour l'obtention de marchés hebdomadaires de même nature, qui auront lieu le jeudi.

Noellet et Loire.

Le Conseil refuse d'appuyer les demandes des communes de Noellet et de Loire (arrondissement de Segré) qui réclament l'établissement de foires sur leurs territoires, savoir à Noellet le 19 avril de chaque année, et à Loire le 8 mai ; les foires étant très-nombreuses dans cet arrondissement et leur trop grande multiplicité ne pouvant qu'être nuisible aux cultivateurs.

Landemont.

La commune de Landemont demande l'établissement de trois marchés de bestiaux à tenir les 2^o lundi des mois de février, mars et mai, en remplacement de douze marchés de même nature dont les époques sont fixées au 2^o vendredi de chaque mois. Le Conseil considérant, comme la Chambre d'agriculture et le Conseil d'arrondissement, que cette mesure serait une augmentation réelle du nombre des foires, puisque celles actuellement existantes ne sont pas fréquentées, que d'ailleurs le marché de Beaupreau a lieu le lundi, refuse d'appuyer cette demande.

Vern.

La commune de Vern (arrondissement de Segré) demande la translation au 21 avril, de la foire qui a lieu sur son territoire le 19 juin ; mais le Conseil général, d'après l'avis du Conseil d'arrondissement et de la Chambre consultative d'agriculture, et attendu le grand nombre de foires existantes à cette époque dans la contrée, déclare que cette réclamation ne doit pas être accueillie.

Ville de Segré.

La ville de Segré demande l'établissement d'une foire qui serait fixée au mercredi, veille de la Mi-Carême ; le Conseil d'arrondissement, le Sous-Préfet et la Chambre d'agriculture ont donné un avis favorable, motivé sur l'importance commerciale de ladite ville, qui n'a que trois foires par an, sur l'absence de foires dans cette contrée, à l'époque indiquée ; le Conseil général, reconnaissant les avanta-

ges qui en résulteraient pour le pays, est d'avis que ladite foire soit autorisée.

Ville de Cholet. — Demande tendant à ce que le chemin de fer, projeté de Tours aux Sables-d'Olonne, passe sur son territoire.

Le Conseil général, vu les délibérations du Conseil municipal de Cholet, en date du 19 août, de la Chambre consultative des arts et manufactures et du Tribunal de commerce de Cholet, du 20 août 1854 ; considérant l'importance commerciale et agricole de la contrée dont Cholet est le centre, demande avec les instances les plus vives, que le chemin de fer projeté de Tours aux Sables-d'Olonne, à travers les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée, passe par la ville de Cholet, d'autant plus que la longueur des parcours n'en serait augmentée que de quelques kilomètres, que la ville de Cholet sera la plus importante de la ligne, qu'elle serait une source de prospérité pour l'entreprise, en même temps qu'elle y trouverait elle-même les moyens d'exportation de ses produits et de ceux d'une contrée riche, mais privée, jusqu'à présent, de rivières navigables, de canaux et de chemins de fer, et dont la prospérité prendrait un essor considérable.

Le Conseil général, considérant que la ville de Cholet renferme un grand nombre d'artisans peu aisés, qui trouvent dans un travail, souvent interrompu, à peine de quoi subvenir aux besoins les plus impérieux de la vie, réclame du Gouvernement le secours le plus élevé qu'il lui sera possible d'allouer, pour la Société de secours mutuels de cette ville, appelée à rendre d'importants services à cette partie si intéressante de la population.

Circonscription territoriale. — La section de la Boutouchère demande sa séparation de la commune de Saint-Florent-le-Vieil.

La section de la Boutouchère, commune de Saint-Florent-le-Vieil, arrondissement de Beaupreau, demande à être distraite de son chef-lieu et à être érigée en commune distincte. La 4^e commission, après avoir examiné toutes les pièces présentées, à l'appui de cette réclamation, s'appuyant sur les avis réitérés du Conseil d'arrondissement de Beaupreau, en faveur de cette séparation, sur l'éloignement du bourg de la Boutouchère de celui de Saint-Florent, sur l'importance de ce même bourg qui présente des éléments suffisants d'une organisation administrative, et prenant aussi en considération que la com-

FEUILLETON

LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite.)

Le sergent n'avait pas besoin de ce glorieux titre pour inspirer le plus affectueux intérêt à Sylvanire. Celle-ci pénétra sur l'heure dans le cachot du prisonnier, pour lui apporter des consolations dont plus que lui elle aurait eu besoin elle-même.

Rocquevert était la passion commune de ces deux loyales personnes. Il fut le sujet de leur triste entretien.

Le sergent s'informa auprès de Sylvanire, si l'officier n'avait pas reçu une lettre dans la matinée.

— Une lettre ! Justement, il y a quelques heures, c'est moi qui la lui ai remise ; elle venait de Maubeuge, connaissez-vous la personne qui l'avait écrite ?

— Parbleu ! répondit le sergent, puisque c'est moi-même. Quand je dis moi-même, je veux dire ma femme, car vous entendez bien, Mademoiselle, qu'à moins d'écrire avec les dents, je ne puis, vu l'absence de mon poignet, me livrer à cet exercice... Mais qu'avez-vous donc, Mademoiselle ? vous chanceliez comme un soldat piqué d'une balle.

— Rien, ce n'est rien, répondit Sylvanire en s'appuyant contre la muraille. Vous venez de me combler de joie. Je vis, je renaiss, j'espère... O mon Dieu ! il ne me trahissait donc pas !...

— Lui ! mon lieutenant ! trahir quelqu'un !... Autant dire que Sans-Raison a tourné le dos à l'ennemi !

Ce tête-à-tête dura quelque temps. Le soldat se fit mettre au courant par Sylvanire de toutes les révolutions de la matinée.

Une fois instruit des moindres particularités, Sans-Raison hocha la tête.

— Oh ! oh ! dit-il, j'avoue qu'il y a de quoi s'y casser le cou.

— En effet, ajouta Sylvanire, je n'y comprends rien.

— Ma foi, ni moi non plus. C'est égal, vous jurez, Mademoiselle, que vous m'avez dit l'exacte vérité, et que vous êtes innocente ?

— Devant Dieu, qui lit dans les plus mystérieux replis de nos pensées, je le jure.

— Très-bien ! c'est depuis le passage de ce damné diplomate que M. votre père, un chien de butor que je respecte à cause de vous, a changé ses batteries à l'égard de mon maître ?

Sylvanire fit un signe affirmatif.

— Et ce même père, très-brutal, sans l'offenser ni vous non plus, répond quand on lui demande le pourquoi de ce revirement subit, que c'est un secret d'Etat.

— Eh bien, c'est possible, poursuivit le soldat après réflexion. Il ne s'agirait donc, pour raccomoder les épénards, que de deviner ou faute de mieux d'inventer ce secret d'Etat. Il ne faudrait que donner une explication

vraisemblable au lieutenant mon maître... Bon, je m'en charge, si vous pouvez, Mademoiselle, me procurer la clé des champs.

— Mais j'ignore, objecta Sylvanire, le chemin que votre maître a pris.

— Qu'importe ! répartit Sans-Raison, mon cœur me servira de boussole... je saurai bien le trouver et le ramener ; ne vous en mettez point en peine.

— Dieu vous entende ! soupira Sylvanire ; je vais m'employer à votre délivrance.

Puis, avant de sortir du cachot, elle voulut serrer la main du digne sergent.

V.

Sylvanire, toute régénérée par l'espoir que venait de lui donner le sergent Sans-Raison, se rendit près de son père.

La gazette à la main, elle effraya la conscience d'ailleurs assez timorée du gouverneur ; elle sut si bien faire valoir les résultats fâcheux que pouvait lui occasionner la détention injuste d'un brave soldat sur qui était tombée l'attention du roi, que Sans-Raison fut sur-le-champ rendu à la liberté.

Le sergent fut fort empêché, au sortir du château, de la route qu'il lui fallait suivre. Dans cet embarras, il se livra au hasard et commit à la garde de Dieu la conduite de son cheval.

Sans-Raison n'eut pas lieu de se plaindre de l'inspira-

mune de Saint-Florent conservera encore, après la distraction prononcée, une population de plus de 1,500 âmes; que la Boutouchère est déjà séparée de Saint-Florent pour le spirituel, que ce bourg possède une église, un presbytère, un cimetière, une école; qu'un propriétaire offre de construire une mairie, est d'avis qu'il soit fait droit à la demande des habitants de la Boutouchère. Ces conclusions sont combattues par M. le Préfet et plusieurs membres du Conseil, qui représentent les embarras administratifs que l'on rencontre souvent dans des communes trop petites; que cette séparation amènerait une augmentation dans les charges de Saint-Florent, qui ne peut déjà suffire à les acquitter sans avoir recours à des impositions extraordinaires; qu'en diminuant ainsi l'importance de la commune de Saint-Florent, c'est rendre son administration difficile, l'empêcher de faire aucune amélioration; que d'ailleurs cette séparation n'est commandée par aucune nécessité. Dans beaucoup de communes, il y a des distances plus longues à parcourir que celle qui sépare la Boutouchère de Saint-Florent; qu'une route en bon état existe entre ces deux localités. Le Conseil, adoptant cet avis, déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande des habitants de la section de la Boutouchère.

Transformation des Chambres consultatives des arts et manufactures d'Angers, Saumur et Cholet, en une chambre de commerce.

Le Conseil d'arrondissement d'Angers demande que les Chambres consultatives des arts et manufactures d'Angers, Saumur et Cholet soient transformées en une chambre de commerce ayant son siège au chef-lieu de département. La 4^e commission rejette cette demande en s'appuyant sur l'utilité de conserver des Chambres consultatives dans des villes telles que Cholet et Saumur, où elles peuvent rendre de grands services. Mais un membre propose de conserver ces dites Chambres consultatives et de demander une Chambre de commerce à Angers, au lieu et place de la Chambre consultative des arts et manufactures de cette ville. Une chambre de commerce a bien plus de prépondérance; elle peut prendre l'initiative dans certaines circonstances, et il est fâcheux qu'il n'existe aucune chambre de ce genre dans le département. Le Conseil général partage cette opinion et réclame la transformation de la Chambre consultative des arts et manufactures d'Angers en une Chambre de commerce.

FAITS DIVERS.

La Gazette du Midi publie la lettre suivante, écrite de Constantinople, le 9 août dernier, par un religieux attaché à l'armée expéditionnaire. Elle contient de touchants détails sur l'épidémie, aujourd'hui éteinte à Gallipoli, et sur les derniers moments de deux officiers généraux dont la mort prématurée a été si vivement sentie en France.

« Je sais que V... s'intéresse d'une manière toute spéciale à la mission que nous sommes venus accomplir dans ces pays lointains. Dans une première lettre que je lui adressai vers le commencement de juillet, je me sens inspiré de lui communiquer certains détails qui l'intéresseront à nos travaux; ce sera pour moi une précieuse diversion

au milieu des loisirs forcés qui me sont faits. Dieu vient de m'arrêter dans ma course, après un travail de trois semaines, qui ne m'a pas laissé un instant de repos, ni le jour ni la nuit; je me suis vu contraint d'entrer à l'hôpital pour mon propre compte. J'avouerai en toute simplicité que je m'estime bien heureux d'occuper une place sous le toit de la charité publique; je sais que ces asiles étaient ceux que choisissaient de préférence nos premiers pères; il m'eût été difficile, du reste, de retrouver ailleurs les soins que réclamait ma santé, et je ne puis que bénir Dieu d'avoir rencontré, à l'hôpital français, tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Constantinople, tout ce qui m'est nécessaire pour réparer en peu de temps mes forces affaiblies.

« Le choléra est venu s'abattre sur les troupes campées autour de Gallipoli, au nombre de 10,000 hommes environ; nous n'étions pas prêts pour recevoir la visite de cet hôte terrible, et je ne sais par quel instinct malheureux il a commencé par frapper tous ceux qui auraient pu mettre obstacle à ses ravages. Deux généraux, sur quatre, ont succombé, dès les premiers jours, sept officiers de santé, trois officiers comptables, dix-sept infirmiers; le chef pharmacien et ses aides ont également péri victimes du choléra.

« J'étais seul au milieu des malades.... Pour les confesser, j'étais obligé de me tenir à genoux à côté d'eux. — Ce n'est que là que j'ai bien compris que, pour sauver les âmes à Jésus-Christ, il faut être prêt à subir avec lui la double agonie du corps et de l'âme. Ma plus grande épreuve c'était mon isolement; je suis resté six semaines sans pouvoir me confesser, et, en voyant tout succomber autour de moi, je n'avais pas même l'espoir d'être assisté par un frère, à mes derniers moments. Dieu évidemment me conservait pour que je pusse administrer les secours de la religion à tant d'âmes bien préparées; car si l'épreuve a été grande, grande aussi a été la consolation.

« Toutes les fois que j'entrais dans ces lieux désolés, je m'entendais appeler de toutes parts: « Monsieur l'aumônier, venez à moi, hâtez-vous de me réconcilier avec Dieu, car je n'ai plus que quelques instants à vivre. » — D'autres me serraient affectueusement la main et me disaient: « Que nous sommes heureux de vous avoir au milieu de nous; si vous n'étiez pas là, qui nous consoleraient dans nos derniers moments? » — Plusieurs me donnaient l'adresse de leurs familles, en me priant d'écrire à leurs parents qu'ils étaient morts en bons chrétiens. J'en ai vu qui recueillaient le peu de force qui leur restait pour chercher au fond de leurs poches quelques pièces de monnaie qu'ils me remettaient, en me chargeant de faire prier Dieu pour eux après leur mort. Les officiers de tout grade ne se montraient pas moins empressés que les simples soldats à recevoir les consolations de la religion.

« Les deux généraux que le fléau a frappés ont donné l'exemple de la mort la plus chrétienne. Le premier, le duc d'Elchingen, fils du maréchal Ney, était un homme aussi distingué par l'élevation de son esprit que par la douceur de son caractère et par la politesse exquise de ses formes; aussi a-t-il mérité les regrets de toute l'armée. J'avais avec lui de fréquents rapports: peu de jours avant sa mort, je l'avais vu s'attendrir et verser des larmes au ré-

cit que je lui faisais des derniers moments d'un jeune sergent, neveu d'un colonel de ses amis. Lorsque je lui présentai l'ordre du maréchal qui m'appelait à Constantinople, il me répondit: « Non, vous ne partirez pas, nous ne pouvons rester ici sans prêtre; nous pouvons avoir besoin de vous, et moi tout le premier. » Le dimanche, il avait présidé à la messe militaire que j'avais dite dans le camp, et après la messe, il m'avait invité à déjeuner avec tant d'instance, que je n'avais pu le lui refuser. Deux jours après, son aide-de-camp vint me trouver à l'hôpital: « Vite, me dit-il, rendez-vous auprès du général; il vous demande et il est au plus mal. » Au moment où j'entrais dans sa chambre, où se trouvait réuni son état-major, il me tendit la main en me disant: « Monsieur l'aumônier, je tiens à ce qu'on sache que c'est moi qui vous ai fait appeler. J'ai eu le tort de vivre dans l'éloignement des pratiques religieuses. J'ai une femme qui est un ange, et je veux mourir en bon chrétien. » Après avoir reçu l'absolution, il croisa ses deux mains sur sa poitrine, offrit à Dieu le sacrifice de sa vie et lui adressa la prière la plus touchante pour sa femme et ses enfants. Vers les trois heures de l'après-midi, je le trouvai assez mal pour lui administrer le sacrement de l'extrême-onction. A huit heures, je pénétrais une dernière fois dans sa chambre; elle était remplie de tout ce que l'armée renferme de plus distingué. Le général entra en agonie; je me mis à genoux pour réciter les prières des agonisants. Ses deux aides-de-camp étaient à mes côtés, tenant des bougies allumées; au moment où je finissais mes prières, le général rendait son âme à Dieu, au milieu des sanglots des assistants.

« Le général Carbuccia avait présidé à l'enterrement du duc d'Elchingen, et trois jours après il le suivait au tombeau. La veille de sa mort, je l'avais rencontré au moment où je me rendais à l'hôpital; il m'avait demandé si on avait organisé tous les secours pour les malades, et sur ma réponse il m'avait offert une somme d'argent en me disant: « Servez-vous-en pour adoucir la situation de ces » pauvres enfants. » Le lendemain, le général me faisait appeler: il était Corse et avait la foi ardente des habitants de cette île; il accomplit ses devoirs avec la plus grande édification. Sous l'impression de terreur que causait le choléra, les sentiments de foi se ranimaient dans tous les cœurs; les officiers étaient les premiers à recourir à mon ministère et ils venaient me trouver à toutes les heures du jour et de la nuit. Quelquefois j'entendais leur confession en me rendant d'un hôpital à l'autre; d'autrefois je les rencontrais m'attendant sur les escaliers intérieurs de l'hôpital. Je m'appuyais sur les mêmes escaliers; ils se mettaient à genoux à mes côtés et recevaient le pardon de leurs fautes. Quand ils m'apercevaient dans les rues, ils descendaient de cheval, me remerciaient affectueusement et ajoutaient presque toujours: « Surtout, si je suis atteint, ne manquez pas de vous rendre au premier appel. » Tous les soirs, nous avions une cérémonie religieuse pour l'enterrement des officiers. Un jour que j'avais sous les yeux sept ou huit bières et autour de moi l'état-major de tous les régiments, je demandai la permission d'adresser quelques paroles. Debout sur une tombe, je parlai pendant une heure; jamais je n'avais contemplé de spectacle plus émouvant;

tion ni de la route qu'il avait suivie, car après quelques heures de marche, il arriva dans une petite ville et reconnut le cheval de Rocquevert qu'on faisait boire dans une auge devant une auberge.

Le sergent mit pied à terre, on le pense bien, et n'eut rien de plus pressé que de demander si le lieutenant Rocquevert n'était pas logé en cet endroit. Il lui fut répondu qu'un officier d'un régiment des grenadiers à cheval était effectivement descendu dans ce logis, mais qu'il s'était enfermé dans sa chambre avec l'ordre précis de ne laisser approcher personne de sa retraite.

Cette précaution insolite effraya le sergent; il soupçonna quelque malheur là-dessous.

— O mon Dieu! s'écria-t-il, s'il avait désespéré!

Puis s'adressant à l'hôtelier:

— Mon brave homme, lui dit-il, cette défense du lieutenant ne me concerne pas; je suis son ami, son domestique: il faut que je le voie sur l'heure, à quelque prix que ce soit.

Et sans s'inquiéter des objections qu'on lui faisait pour le retenir. Sans-Raison monta lestement à la chambre qu'on lui indiqua pour être celle de Rocquevert, et, sans autres préliminaires, se mit à frapper vigoureusement à la porte.

La résistance qu'il sentit derrière fit comprendre au sergent que la porte était barricadée.

On ne répondait pas de l'intérieur. Ce silence contrista

le sergent. Il se mit à crier, en redoublant ses coups.

— Monsieur de Rocquevert! mon maître! disait le pauvre soldat d'une voix entrecoupée; mon maître, c'est moi, Sans-Raison, ouvrez! ouvrez!

Pas de réponse.

Le sergent s'affaissa sur ses jambes affaiblies, et sa tête allait heurter le bas de la porte. L'œil égaré, la voix éteinte, il dit d'un ton sinistre:

— Il est mort, et je veux mourir aussi.

Enfin, après quelques minutes des plus affreuses angoisses, on se remua dans la chambre. Les avenues furent déblayées et la porte s'ouvrit.

Sans-Raison se jeta dans les bras de l'officier.

Le sergent le regardait, le tâta, le serrait comme s'il eût craint de presser un cadavre.

— Merci, lui dit le lieutenant, tu arrives à propos pour m'aider à mourir.

— Mourir! mon maître, s'écria le sergent, y pensez-vous? Cette arme! quoi! c'était là votre horrible dessein? Je m'y oppose.

Et le sergent se saisit de l'épée dont la garde était attachée contre un meuble. Rocquevert espérait ainsi, comme Vatel, se la passer plus commodément au travers du cœur.

— Mon ami, dit l'officier, d'un air pénétré, tu vas juger si je puis consentir à vivre. Ecoute...

Quand il eut fini son histoire:

— Je savais tout cela, répondit Sans-Raison. Par bonheur, rien de ce qui est triste n'est vrai, et tout ce qui est embrouillé s'explique... M^{lle} Sylvainne vous aime, elle est innocente.

— Mais, interrompit Rocquevert, quel était le papier qu'elle reçut et cacha à l'arrivée de son cousin?

— L'ordre du jour qui vous exilait de l'armée.

— Pourquoi pleurait-elle au départ de cet homme?

— Parce que la fâcheuse nouvelle n'était pas de nature à la réjouir.

— Se pourrait-il! s'écria l'officier comme se reprenant à la vie; puis il ajouta sévèrement:

— Ce n'est pas tout, il s'en faut. Pourquoi ce changement si brusque dans les manières du gouverneur?

Sans-Raison hésita un peu à répondre. Ce n'est pas qu'il n'y fut préparé, mais il répugnait à donner pour vérité une pure imagination.

— Bah! se dit-il à part lui, il s'agit de le sauver; il n'y a que ce moyen, de l'audace!

Ensuite il continua tout haut:

— Je ne sais, lieutenant, si je dois vous révéler la chose. Pour vous je me risque; c'est un secret d'Etat. Ce diplomate, en passant, confia à ce bourru de gouverneur qu'on ne vous punissait que pour la frime, et qu'à la fin de la campagne on pensait à vous nommer colonel.

— Colonel! s'écria Rocquevert abasourdi.

je voyais de grosses larmes couler dans tous les yeux et je n'entendais autour de moi que des sanglots.

» Les travaux avaient épuisé mes forces, et bien que je n'eusse senti aucune atteinte du choléra, j'étais réduit à un tel état de faiblesse qu'il ne m'était pas possible de faire un pas sans le secours d'un bâton ou d'un bras. J'en étais là, me traînant auprès du lit de mes pauvres malades et pouvant à peine leur adresser quelques paroles, lorsque la divine Providence permit que, le 20 juillet, parût en rade de Gallipoli un des derniers aumôniers nommés. De suite l'ordre lui fut donné par le général commandant la division de descendre à terre, et après avoir passé trois jours pour l'initier à ses nouvelles fonctions, je suis parti pour Constantinople, où je suis arrivé depuis cinq jours seulement. Mes forces reviennent peu à peu, et j'espère être bientôt en état de reprendre mes travaux. — H. Abel. »

— La récolte du vin manquera cette année presque complètement en France. C'est aujourd'hui un fait auquel il faut nous résigner. Déjà, en prévision de ce résultat négatif, les prix s'élèvent rapidement; déjà l'on s'ingénie pour trouver le moyen de suppléer à l'absence du vin dans ceux de nos départements où il ne peut être remplacé ni par le cidre ni par la bière, et les journaux de Paris nous apprennent aujourd'hui qu'un industriel de Belleville propose de lui substituer une boisson fermentée fabriquée avec des navets: de sorte qu'à tous les vins que nous connaissons déjà, il faudra désormais ajouter le vin de navets.

La disette du vin n'est pas, Dieu merci, un malheur aussi grand que la disette du pain. Elle n'en est pas moins un fait très-regrettable; particulièrement pour les classes laborieuses, où cette boisson est surtout nécessaire comme compensation d'une alimentation le plus souvent trop peu nutritive.

L'attention de l'Empereur, qui ne se laisse jamais distraire, au milieu de ses plus grandes préoccupations, de tout ce qui touche au bien-être des classes ouvrières de nos villes et de nos campagnes, s'est portée tout naturellement sur cette question intéressante.

Le *Moniteur officiel* vient de publier un décret en vertu duquel les droits à l'importation sur les vins ordinaires de toutes sortes, en cercles, en outres, en bouteilles, seront provisoirement réduits à 25 c. par hectolitre.

Ce sont surtout les vins communs d'Espagne qui sont appelés à profiter de cette réduction.

Ces vins, très-colorés, pleins de sève et de chaleur, ne sont pas de première qualité, tant s'en faut mais ils portent bien l'eau, et quand ils sont coupés deviennent une boisson très-saine. Leur introduction en France pourra récompenser jusqu'à un certain point le déficit de la prochaine récolte et sera ainsi un grand bienfait pour les classes laborieuses. (Journal du Loiret.)

CHRONIQUE LOCALE.

VILLE DE SAUMUR.

HOSPICES.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur.

Donne avis à ses concitoyens que l'administra-

tion des Hospices de cette ville est dans l'intention d'aliéner divers immeubles appartenant auxdits Hospices et consistant en maisons et diverses pièces de terre, prés, etc., situés, savoir:

Commune de la Salle-de-Vihiers,

Aux lieux appelés: les Quatre-Boisselées ou le Petit-Champ, le Grand et le Petit-Pressoir, le Pré-des-Pierres, le Pré-de-la-Chapelle, les Fontanelles et la Glacière.

Commune de Montilliers,

Aux lieux appelés: le Chardonnet, le Grand-Breil, la Maison-Neuve, le Non-Bodin, les Plantis, le Guilberteau ou la Loge, les Vieilles-Vignes ou la Loge.

Commune de Saint-Paul-du-Bois,

Aux lieux dits: les Marchanderies, le Champ-de-l'Allée, le Bourgneuf ou le Paradis, et le Pré-de-la-Cure ou Pré-Neuf.

Commune de Somloire,

Dans le bourg de Somloire et aux lieux appelés: le Bas-Bourg, Boistard ou le Fromenteau, et le Champ-des-Cerqueux.

Commune de la Plaine,

Au bourg de la Plaine et aux lieux appelés: la Frèrie, le Champ-de-la-Vigne, Les Bas-Champs-de-la-Vigne, la Petite-Ouche, le Champ-de-la-Chapelle, le Champ-de-Somloire et le Bignon.

Commune de Brézé,

Dans le bourg de Brézé (Puits-Bertin) et au lieu appelé la Foi.

Commune de Chacé,

Au lieu dit le Pré-aux-Gats (prairie de Varrains).

Commune de Saumur,

Aux lieux dits: la Prairie-Pinguet, la Prairie-du-Bourg, la Clarissière, le Pré-aux-Clercs, les Perchers et le Clos-Bonnet.

Commune de Doué,

Au lieu dit Pré-de-la-Coës.

Commune de Vivy,

Au lieu appelé le Pas-à-Loup.

Commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Aux lieux nommés: les Fautrages, les Pâturaux, Grange-Boureau, Terre-Boue, les Grands et les Petits-Fautrages et le Pré-Piau.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Aux lieux dits: la Closerie et la Basse-Ouche du Poitrineau, le Vau-Larroun, le Vau et la Prairie-de-None.

Commune de Baigneux,

Au lieu dit la Prairie-de-la-Roche.

Le Maire fait en outre connaître qu'il sera ouvert à la mairie de Saumur, les 2, 3 et 4 octobre prochain, de midi à 4 heures, par M. le Juge de Paix du canton Sud de cette ville, commis à cet effet, une enquête de *commodo et incommodo*, sur ledit projet d'aliénation.

Les pièces relatives à cette affaire sont toutes déposées à la Mairie, où les parties intéressées sont appelées par le présent avis à en prendre connaissance, tous les jours, de midi à 4 quatre heures, les dimanches et les fêtes exceptés.

Hôtel-de-Ville, le 12 septembre 1854.

Le Maire de Saumur, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

— Ou quelque chose d'approchant, poursuivit le sergent sans sourciller.

— Vrai! mais alors tout se dévoile... l'empressement de Sylvanire... la pauvre fille, qui ne connaissait que mon apparente disgrâce, accourait au-devant de moi. Ame généreuse!... Les variations du père, âme intéressée. C'est clair. O mon Dieu, que j'ai bien fait de ne pas mourir!

— Eh! il n'y a pas eu de votre faute, observa le sergent.

— Tu dis qu'elle m'aime encore, continua Rocquevert, qui ne se laissait pas détourner de son idée première.

— Si elle vous aime... comme une enragée...

— Oh! viens, que j'aie me jeter à ses pieds, obtenir mon pardon; elle m'attend sans doute; pas de retard, partons!

Le sergent ne s'attendait pas à une détermination si prompte: il n'avait gagné sa cause qu'à la condition de gagner du temps. Un éclaircissement subit allait tout remettre en question et l'idée du suicide n'était pas assez loin pour qu'elle ne revint, aussitôt la tromperie découverte. Il chercha donc mille prétextes, mille ruses pour ajourner le retour à Piquigny: « Il était trop tard, les chevaux étaient harassés, on partirait le lendemain. »

Rien ne put tenir contre l'impatience de Rocquevert, on eût dit qu'il éprouvait les angoisses de Sylvanire. Peut-être, des yeux de l'âme, voyait-il la pauvre fille ac-

coudée sur le balcon du château, regarder sans cesse du côté par où le sergent était parti. Clouée à la même place, la fille du gouverneur sentait son cœur palpiter sous une dévorante inquiétude. Tous les bruits qu'elle entendait s'élever du côté de cette route la faisaient tressaillir. Elle perceait la profondeur de l'espace de son œil pénétrant, interrogeait toutes les rumeurs d'une oreille attentive. Mais hélas! sa tête, fatiguée de cette pénible tension, retombait bientôt sur son sein et ses yeux se remplissaient de larmes.

— Si le sergent m'avait trompée... s'il n'a pas trouvé Rocquevert... ou, si l'ayant trouvé, celui-ci refuse de venir, ce qui serait plus cruel encore!...

Telles étaient les désolantes méditations qui tourmentaient la pensée de la jeune fille.

Rocquevert mit autant de diligence à accourir vers elle que s'il eût senti le contre-coup de ses mortelles angoisses.

Il fallut monter à cheval, l'officier aussi joyeux que le sergent avait l'air inquiet. Ils partirent, ils coururent, ils arrivèrent à la brune au château de Piquigny.

C'était l'instant décisif; le sergent, sous prétexte de prendre soin des chevaux, essaya de se dispenser d'accompagner son ancien maître près du gouverneur. Rocquevert le contraignit à cette démarche, et tous les deux parurent devant M. le baron de Sonningen; il était seul.

(La suite au prochain numéro.)

Le *Moniteur* contient un long rapport de M. le ministre de la marine sur la réorganisation du corps d'infanterie de ce département. Un décret impérial conforme au rapport se trouve également dans la feuille officielle.

Le *Moniteur* ne contient qu'une fort courte dépêche de Boulogne, du 12 septembre, annonçant que l'Empereur a passé, le même jour, la revue au camp d'Ambleteuse.

L'Empereur a ajourné son excursion en Belgique.

M. le Préfet du Nord est parti lundi matin pour Tournay, où il assistera à la réception du duc de Brabant, qui se rend seul au camp de Beverloo, le roi son père étant indisposé.

Bordeaux prépare des fêtes pour le passage de l'Empereur et de l'Impératrice rentrant à Paris. Un grand bal aura lieu dans les bâtiments élevés provisoirement pour l'exposition industrielle qui vient d'avoir lieu dans cette ville, et les rues par où le cortège devra passer seront décorées et illuminées.

Nous avons dit que l'Empereur devait, vers le milieu de ce mois, quitter momentanément le camp de Boulogne pour aller rejoindre l'Impératrice à Biarritz, et revenir avec Sa Majesté. — L'Impératrice s'établira à Compiègne, l'Empereur reviendra au camp de l'armée du Nord. — Havas.

POUDRE DE ROGÉ pour préparer soi-même la limonade purgative gazeuse, à 50 grammes de citrate de magnésie. Cette limonade, approuvée par l'Académie impériale de médecine, est d'un goût très-agréable et purge aussi bien que l'Eau de Sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment ce qui permet d'en avoir toujours chez soi pour s'en servir au moment du besoin; l'étiquette porte la signature de l'inventeur et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le Gouvernement. A Paris, rue Vivienne, 12.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN, approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter l'Ether libre, pur, sans odeur, et à doses fixes jusque dans l'estomac où elles se dissolvent très-promptement.

Les médecins ont constaté la puissance d'une ou deux Perles d'Ether administrées dans une cuillerée d'eau contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse. — A Paris, rue Caumartin, 43.

PILULES DE VALLET approuvées par l'Académie impériale de médecine. Elles sont approuvées depuis plus de 45 ans par les médecins pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

Pour se garantir des contrefaçons, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature VALLET, inventeur. — A Paris, rue Caumartin, 43.

53 ANNÉES de succès et les attestations des plus célèbres médecins ne laissent aucun doute sur l'efficacité de la PATE DE REGNAULD AINÉ contre les rhumes, catarrhes, enrouements et irritations de poitrine.

Cette pâte ne se vend qu'en boîtes entourées d'une bande de papier vert sur laquelle se trouve l'empreinte de la signature REGNAULD AINÉ. — A Paris, rue Caumartin, 43.

GUÉRISON DES MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS.

Le rapport, approuvé par l'Académie impériale de médecine, constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu, en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir, et la constipation disparaître, par la Poudre ou les Pastilles de charbon du docteur Belloc.

Les flacons de poudre et les boîtes de pastilles portent le cachet du docteur Belloc, à Paris, boulevard Poissonnière, 4.

Dépôt de la POUDRE ROGÉ, des PERLES D'ETHER, des PILULES DE VALLET, de la PATE DE REGNAULD AINÉ, de la POUDRE et des PASTILLES DE CHARBON DE BELLOC, à Angers, chez M. Menière, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, Brière, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, Maussion, ph.; Doué-la-Fontaine, M. Peltier, ph. (000)

BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 98 05.
3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 74 20.

BOURSE DU 13 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 97 80.
3 p. 0/0 baisse 53 cent. — Fermé à 73 83.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ARMAND SIMON, huissier-audencier à Saumur, successeur de M. Mignon.

VENTE MOBILIERE

Par Autorité de Justice.

Le dimanche 17 septembre 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, sur la principale place de la commune de Varrains, en face la Mairie, il sera procédé par le ministère dudit M^e Simon, à la vente, aux enchères et au comptant, des objets mobiliers dont le détail suit :

Quatre cents gerbes d'orge ou leur équivalent en grains et paille, cent décalitres de blé froment, cheval, charrette, harnais, ustensiles aratoires, paille, meubles, ustensiles de ménage et une infinité d'objets d'exploitation.

On paiera comptant. (999)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, entre cour et jardin, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Nicolas, n^o 24, précédemment occupée par M. le général de Goyon. (474)

M. MAUBERT, hoissier à Saumur, demande un MAITRE CLERC. (484)

A LOUER

Présentement

UNE JOLIE MAISON, avec jardin et servitudes, sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. VALLET aîné, à la Croix-Verte. (2)

INJECTION SAMPSON, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou au 1^{er} novembre 1854,

Une MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Pavillon, n^o 5, Et un vaste magasin dans la même rue.

S'adresser à M. PATERNE, rue du Pavillon, et à M^e LEROUX, notaire.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

L'AGRICULTURE,

bulletin commercial-agricole.

COURRIER DES HALLES — ÉCHO DES MARCHÉS.

Cours officiels et authentiques de toutes les denrées et marchandises.

Rédacteur en chef: M. JACQUES-VALSERRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Edition quotidienne, un an, 28 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 18 fr. — On s'abonne à Paris, rue Coq Héron, 5.

Le Journal est adressé gratuitement à l'essai à toutes les personnes qui en font la demande par lettres affranchies.

1^{re} ÉDITION
Trois mois
16 fr.

L'ESTAFETTE

2^e ÉDITION
Trois mois
8 fr.

JOURNAL DES JOURNAUX.

21^e année.

L'ESTAFETTE reproduit le texte des articles les plus remarquables de toutes les feuilles politiques, le jour même de leur publication, et paraît à la même heure qu'elles. Réunissant en un seul cadre, dans son immense format, les articles importants des journaux de tous les partis, et présentant ainsi le tableau intéressant et animé de toutes les opinions, par la reproduction fidèle de leur propre langage, L'ESTAFETTE est la seule feuille qui puisse offrir à ses lecteurs un véritable cabinet de lecture à domicile.

L'ESTAFETTE publie deux éditions :

La première paraît tous les jours. — Par suite d'une organisation nouvelle, elle apporte régulièrement les actes officiels du *Moniteur*, les cours de la Bourse du jour, les nouvelles étrangères, etc., de dix à vingt-quatre heures (suivant les localités) avant les autres journaux de Paris.

Le prix de l'abonnement est de 5 fr. 50 c. pour un mois ; — 16 fr. pour trois mois ; — 31 fr. pour six mois ; — 60 fr. pour un an.

La deuxième paraît trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le dimanche ; elle contient un *Bulletin commercial*, donnant le cours de toutes les denrées sur les principaux marchés de France et de l'étranger.

Le prix de l'abonnement est de 8 fr. pour trois mois ; — 16 fr. pour six mois ; — 30 fr. pour un an.

Les deux éditions publient un *Bulletin très-complet de la GUERRE D'ORIENT*, une *Revue commerciale* et un *Bulletin financier de la semaine*.

L'ESTAFETTE publie dans son feuilleton

LES MÉMOIRES DE NINON DE LENCLOS,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE PAR EUGÈNE DE MIRECOURT,

Et précédés du *SIÈCLE DE LOUIS XIV*, Par MÉRY.

Les abonnés nouveaux, à partir du 1^{er} juillet, recevront en prime à domicile, franc de port, tout ce qui aura paru des MÉMOIRES DE NINON DE LENCLOS, environ la matière de 6 volumes in-8^o, en ajoutant un franc au prix de l'abonnement. Moyennant 60 centimes en sus, ils recevront la carte générale du théâtre de la guerre dans le Nord, en Orient, sur la Baltique et dans la mer Noire, carte gravée et coloriée.

Le Journal est adressé gratuitement, comme essai, à toutes les personnes qui le demandent par lettres affranchies.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et à tous les bureaux de postes et de messageries.

Il est envoyé GRATIS et FRANCO à toutes les personnes qui s'abonneront d'ici au 15 août :

Une belle CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE, coloriée avec soin et tirée sur grand papier, dressée d'après les meilleurs documents pour servir à l'intelligence des opérations militaires ; comprenant tous les pays depuis le Rhin jusqu'à la mer Caspienne, et depuis la Baltique jusqu'au bas de la Grèce, ainsi que tous les Etats voisins du théâtre de la guerre : l'Autriche, la Prusse, l'Italie, etc., avec toutes les voies de communication.

RÉDACTEUR EN CHEF
M. JOSEPH GARNIER,
Professeur à l'École impériale des
ponts et chaussées, etc.

NOUVEAU JOURNAL

DEUXIÈME ANNÉE DES DEUXIÈME ANNÉE

BUREAUX
RUE DE PROVENCE
à Paris.

CONNAISSANCES UTILES

Paraissant chaque mois, à partir du mois de mai, par livraisons de deux feuilles, à deux colonnes, contenant la matière de quatre feuilles, et formant chaque année un beau volume grand in 8, avec une Table alphabétique, orné de belles gravures.

Ce Recueil, *Encyclopédie universelle illustrée*, contient une Revue d'Agriculture pratique, de Jardinage et de Médecine vétérinaire ; — une Revue d'Industrie, d'Arts et Métiers, d'Inventions et Découvertes ; — une Revue d'Economie domestique, d'Hygiène, de Médecine et de Pharmacie usuelles ; — le compte rendu de l'Académie des Sciences et autres Sociétés savantes ; — en outre, des articles de Législation usuelle, d'Economie rurale et industrielle, de Statistique, d'Histoire, de Biographie, de Morale, de Beaux-Arts, de Voyages, etc. — C'est le seul recueil de cette nature aussi complet qui soit illustré, rédigé et imprimé avec le même soin, et relativement à aussi bon marché.

Le volume de la première année (1853-54), qui vient de paraître, forme un Répertoire complet et varié de près de six cents articles ou notices, avec des gravures dans le texte, exécutées avec soin. — Prix du volume broché, 7 fr. ; expédié par la poste, 7 fr. 50 c. — PRIX DE L'ABONNEMENT (franco par la poste et par an) : PARIS, 7 fr. ; — DÉPARTEMENTS, 7 fr. 50 c. — Pour s'abonner, envoyer franco à M. l'Administrateur du Journal, rue de Provence, 3, à Paris, un mandat sur la poste, sur le Trésor ou sur les banquiers de Paris (sur papier timbré). — On souscrit aussi aux Messageries, et dans les Départements ou à l'Étranger chez les principaux Libraires.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE HAUT ET LE BAS ANJOU

PAR J.-F. BODIN,

Receveur-Particulier de l'Arrondissement de Saumur, Député de Maine et Loire,

AVEC GRAVURES DESSINÉES PAR L'AUTEUR.

Seconde Édition, revue et considérablement augmentée par P. G.

Deux forts volumes in-8^o.

A Saumur, rue Saint-Jean, n^o 3, chez les Editeurs, P. GODET, imprimeur, et DUBOSSE, libraire.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné